

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : séance ordinaire du 15 juillet 2013 à 20 heures 30

Le Conseil Municipal, s'est réuni en date 15 juillet 2013 à 20 heures 30 à la mairie de Wiwersheim, sous la présidence de Roland MICHEL, Maire.

Conseillers élus : 15

En fonction : 15

Présents : 13

Membres présents : MICHEL Roland, ESSLINGER Bernard, BIRLE Hubert, CHRIST Denis, CASSELMAN Laurent, ANDRE Christophe, GRASS Thierry, BURGSTAHLER Paul, ZILLOTTO Christine, SINS Benoît, KISTER Denis, WURM Sébastien et KOERIN Benoît

Membres excusés : RUIZ Denis et WACK Andrée

1) **Le compte rendu de la séance du 27 mai 2013 est approuvé à l'unanimité**

2) **REFECTION DU LAVOIR ET DE SON Puits D'ALIMENTATION**

Monsieur le maire informe les conseillers municipaux que l'ancien Lavoir de Wiwersheim, qui fait partie du petit patrimoine communal, peut faire l'objet d'une restauration complète.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité ces travaux qui s'élèveront à 20 000 € (en matériel et outillage) et 8 000 € en main d'œuvre (engagement d'un agent non-titulaire pour accroissement temporaire d'activité sur 2 mois)

Après avoir consulté le fournisseur de grès, le devis de la Carrière Loegel Rothbach est accepté, à l'unanimité, pour un montant de 7 593,50 € HT, avec transport et déchargement.

Les travaux seront subventionnés à 30 % par la Communauté de Communes du Kochersberg dans le cadre de la restauration du petit patrimoine

3) **CREATION D'UN EMPLOI DE TECHNICIEN NON TITULAIRE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la création d'un emploi de technicien à temps complet, en qualité de non titulaire.

Les attributions consisteront à restaurer le lavoir ainsi que le puits (conception, réalisation) et à manager un adjoint technique qui l'assistera.

La durée hebdomadaire de service est fixée à 35/35e.

La rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 457, indice majoré : 400.

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, 1° de la loi du 26 janvier 1984 modifié pour faire face à un accroissement temporaire d'activité : ***12 mois pendant une même période de 18 mois.***

4) **CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE NON TITULAIRE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet, en qualité de non titulaire.

La durée hebdomadaire de service est fixée à 35/35e.

La rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 364, indice majoré : 338.

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, 1° de la loi du 26 janvier 1984 modifié pour faire face à un accroissement temporaire d'activité : *12 mois pendant une même période de 18 mois*

5) **DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE**

Pour les travaux du Lavoir, il y a lieu de transférer des crédits budgétaires.

Le Conseil municipal accepte la décision modificative budgétaire suivante :

21318	Autre bâtiment public :	+ 20 000 €	Opération : Lavoir
2151	Réseaux de voirie	- 20 000 €	
022	Dépenses imprévues	- 8 000 €	
012	article 6413 personnel non-titulaire	+ 8 000 €	

6) **RAPPORT ANNUEL 2012 DU SDEA ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement du **SYNDICAT DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT DU BAS-RHIN** sur le Périmètre du Bassin de la Souffel.

7) **RAPPORT ANNUEL 2012 DU SDEA EAU POTABLE**

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du **SYNDICAT DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT DU BAS-RHIN** sur le Périmètre du Kochersberg.

8) **AMELIORATION DE LA DEFENSE INCENDIE DANS LA RUE DU CHASSEUR**

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, le remplacement par le SDEA, de 3 hydrants (2-16 et 17), par un poteau d'incendie de DN100 mm.

La participation forfaitaire de la commune est de 1 550 €HT

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 30